

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'OLERON

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le conseil municipal se réunira dans la **salle Gambetta, mairie de Saint-Pierre d'Oléron**

MARDI 19 SEPTEMBRE 2017, à 19h00

Affiché le 13 septembre 2017

Le maire,
Christophe SUEUR.

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/06/2017
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/07/2017
- Dénomination de rue : Rue de la Chainette
- Dénomination de rue : « Chemin des Toumelines » et « Impasse des Toumelines »
- Dénomination de rue : « Chemin du Perrotin »
- Demande d'avis sur la dérogation au repos dominical
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2016

FINANCES

- Camping municipal – Prise en charge du séjour des maîtres nageurs sauveteurs par la commune
- Camping municipal – Prise en charge du séjour des pompiers par la commune
- Camping municipal – Partenariat 2018 – Fédération française de camping et caravaning
- Camping municipal – Renouvellement agrément 2018 – Agence nationale pour les chèques vacances
- Approbation des bilans annuels 2016 – Logements sociaux – SEMIS
- Golf municipal – Dotation en lots sur le stock du pro shop
- Golfy Prédire 2017 – Prise en charge des frais
- Tarifs animation culturelle – Saison 2017/2018
- Connaissance du monde – Convention « Terre des mondes »
- Acceptation d'un don
- Visite halles à marée en Bretagne – Prise en charge des frais des élus et du personnel administratif
- 100^{ème} congrès des maires et des présidents de communauté de communes – Prise en charge des frais des élus
- Salon des maires et des collectivités locales - Prise en charge des frais du personnel administratif
- Convention d'objectifs avec l'association « Pédal club oléronais »
- Subvention commune – OGEC de l'école Jeanne d'Arc
- Décision modificative n°2 – Commune
- Décision modificative n°1 – Régie autonome du golf

PERSONNEL

- Modification du tableau des effectifs
- Création de deux postes de droit privé – Budget activités portuaires
- Paiement à un agent retraité des congés non pris du fait de la maladie

URBANISME

- Achat les Barraudes – Rétrocession SAFER
- Echange foncier Perrineau L'Oumière